

Décret, sous proposition du représentant Bertézène, annonçant que la commission du mouvement des armées désignera au plus tôt le corps où le cavalier jacobin présenté par la société populaire de Brion-du-Gard (Gard) doit être placé, lors de la séance du 27 messidor an II (15 juillet 1794)

Jean-Etienne Antoine Bertezène, Françoise Brunel, Aline Alquier, IHRF - Institut d'histoire de la Révolution française

Citer ce document / Cite this document :

Bertezène Jean-Etienne Antoine, Brunel Françoise, Alquier Aline, IHRF - Institut d'histoire de la Révolution française. Décret, sous proposition du représentant Bertézène, annonçant que la commission du mouvement des armées désignera au plus tôt le corps où le cavalier jacobin présenté par la société populaire de Brion-du-Gard (Gard) doit être placé, lors de la séance du 27 messidor an II (15 juillet 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome XCIII - Du 21 messidor au 12 thermidor an II (9 juillet au 30 juillet 1794) Paris : Librairie Administrative P. Dupont, 1982. p. 173;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1982_num_93_1_23686_t1_0173_0000_2

Fichier pdf généré le 21/07/2021

L'orateur : « Représentants

A Sparte l'oisiveté des jeunes gens était mise au rang des fautes capitales; dans la république française les jeunes gens eux mêmes rougiroient s'ils ne voloient à la deffense de la patrie.

Nous vous adressons un cavalier jacobin monté, armé et équipé, qui annonce cette verité, avant d'avoir atteint l'âge prescrit par la loi. Il se présente à nous avec le Courage que peut seul inspirer l'amour de la liberté.

Ainsi donc, tandis que le crime et l'assassinat sont à l'ordre du jour chez les Esclaves, les hommes libres brûlent du désir, et se disputent la gloire de coopérer à l'anéantissement du Despotisme, à l'avancement de la Révolution, à l'affermissement de la république, et au triomphe des sans culottes.

Le Cⁿ MARION : citoyens représentans,

Les beaux jours de la République Romaine que l'histoire m'a retracés, ont enflammé mon ame de l'amour de la patrie; et tandis que vous offrès au monde entier le modele des vertus et des bonnes loix; dois je rester dans une oisive admiration ? non citoyens cela ne sera pas; je dévoue toute mon existence à étayer vos principes et à purger la terre des tyrans qui ont avili la dignité de l'homme. ma tendre jeunesse les fatigues militaires les dangers à courir rien ne m'arrete, je brule de mesurer l'energie d'un vrai Republicain d'un français à la merite des vils satellites qui ont osé se présenter un ennemis à une nation de 24 millions d'hommes libres, justes, vertueux, et sensibles, mais invincibles par la force de cette immuable Montagne (1).

Sur la proposition d'un membre,

« La Convention nationale décrète que le discours prononcé à la barre par le citoyen Marion, cavalier jacobin, offert à la patrie par la société populaire de Brion-du-Gard, sera inséré au bulletin, et que la commission du mouvement des armées lui désignera au plutôt le corps où il doit être placé » (2).

28

La société populaire de Bonnières, département du Pas-de-Calais, écrit à la Convention :

En vain l'intrigue et la malveillance ont voulu étouffer dans nos cœurs les principes consolans que la nature y a si bien gravés : en proclamant l'existence de l'Etre suprême, vous avez déjoué les projets insensés; nous nous empressons de vous en témoigner notre entière reconnaissance.

Mention honorable, insertion au bulletin (3).

[Bonières, s.d.] (4).

(1) C 310, pl. 1211, p. 20 (daté du 8 mess. et signé SOULIER (présid.), MÉJANEL, LARIVIERE, HUGUET, LE MA-ROYÉE, ALDEBERD (secrétaires); p. 21.

(2) P.V., XLI, 264. Minute de la main de Bertezène. Décret, n° 9946; J. Fr., n° 659; Ann. R.F., n° 226; M.U., XLI, 443; J. Sablier, n° 1439; dans les gazettes, Brion-du-Gard est devenu Saint-Paul-du-Var.

(3) P.V., XLI, 264. Bⁱⁿ, 1^{er} therm. (2^e suppl^t).

(4) C 310, pl. 1211, p.22.

« Citoyens Représentans,

Qu'il est beau qu'il est vraiment digne d'une Nation libre votre decret sur l'existence d'un être Supreme et de l'immortalité de l'ame; en vain l'intrigue et la malveillance auroient voulu etouffer dans nos cœurs ces principes consolans que la nature y a si bien gravé. Vous avez déjoué les projets insensés, nous nous empressons de vous en témoigner notre entière reconnaissance. S. et F. ».

JOUBART (Presid.), BRINGUET, BUTTÉ (Secrétaires), LEFEVRE, MONTAERSE, CARBONNE, VICAIGNE, DEL-FORGE, BEAUMONT, ANSELIN, FAFFET, VIAST, MALBRANGUE, DELAIRE, LEPIEUX
[et 4 signatures illisibles]

29

Bastien fait déposer sur le bureau une somme de 128 l. qui lui a été adressée par le citoyen Lechart, au nom d'une société naissante, dans un canton du district de Nogaro, département du Gers.

Les membres de cette société parcourent les campagnes, enflamment les esprits de leurs frères; ils propagent l'esprit public, persuadent les modérés, et leur communiquent le zèle qui les anime pour le bien de la chose publique.

Mention honorable, insertion au bulletin. (1).

[Paris, 27 mess. II. Au présid. de la Conv.] (2).

« Citoyen Président,

Une société naissante nouvellement formée dans un canton du district de Nogaro, département du Gers, me charge de déposer entre tes mains une somme de 128 liv. C'est une faible preuve de son attachement à la Revolution, mais la manière dont elle s'y prend pour en accélérer et assurer la marche intéressera la Convention.

Les amis de la patrie parcourent leurs campagnes; ils y établissent différents points de ralliement, et là, 3 fois par decade, ils s'occupent à enflamer les esprits de leurs frères et à propager le civisme le plus pur. ils vont ensuite de commune en commune, et guidés par leur patriotisme et leur énergie, ils persuadent les modérés et font tous leurs efforts pour leur communiquer le zèle qui les anime pour le bien de la chose publique.

Cette commission, citoyen Président, est bien douce à mon cœur, elle me fournit l'occasion d'émettre mon vœu pour les mêmes succès et la prospérité de la République. S. et F. ».

BASTIEN

N^a. Je te prévien citizen Président que la dite somme de 128 liv. m'est adressée par le citoyen Lechart secrétaire de la société montagnarde de Nogaro.

(1) P.V., XLI, 265. Bⁱⁿ, 3 therm. (2^e suppl^t).

(2) C 308, pl. 1193, p. 15.